

**COMMUNE DE  
GALLARGUES LE MONTUEUX  
(30660)**

**MARCHE TRIENNAL D'ENTRETIEN ET  
DE TONTE**

**DU STADE MUNICIPAL**

**2011**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**VALANT CCAP**

N° DU MARCHE : 11/2011

Imputation comptable: article 61521

**Date et heure limite de réception des offres :  
9 septembre 2011  
à 12 heures**

# ***S O M M A I R E***

<b>ARTICLE I</b>	<b>OBJET DU MARCHE .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE II</b>	<b>ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE III</b>	<b>CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE IV</b>	<b>PRESENTATION DES OFFRES.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE V</b>	<b>SELECTION DES CANDIDATURES.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE VI</b>	<b>CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE VII</b>	<b>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE VIII</b>	<b>VARIANTES.....</b>	<b>6</b>

## **Article I - OBJET DU MARCHÉ**

le marché régi par le présent règlement de la consultation est un marché concernant la prestation de service :

### **entretien et tonte du terrain de sport engazonné**

marché de services.

Le lieu d'exécution des prestations est le suivant :

Stade des 28 ponts  
Chemin de Cafoulin  
30660 GALLARGUES LE MONTUEUX

## **Article II – ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ**

Commune de GALLARGUES LE MONTUEUX  
Place du Coudoulié  
30660 GALLARGUES LE MONTUEUX

## **Article III – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **1- définition de la procédure**

la présente consultation est lancée selon une procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des marchés Publics

le présent marché est passé en marché unitaire.

### **2- le marché sera conclu :**

- soit avec un entrepreneur unique
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires

l'offre devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra indiquer également les prestations- et les montants- dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire

### **3- conditions de participation**

le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement en mairie ou en téléchargeant sur le site de la commune : [www.gallargues.fr](http://www.gallargues.fr)

### **4- délai de validité des offres**

le délai de validité des offres est de 120 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **5- durée du marché**

le contrat conclu avec le prestataire qui sera retenu au terme de la consultation prendra effet au

1<sup>er</sup> octobre 2011

Sa validité expirera au

30 septembre 2014

## **6- mode de règlement du marché**

les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les intérêts moratoires, le cas échéant, seront calculés selon le taux légal.

## **Article IV- PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés. Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager le candidat. Le présent règlement de la consultation ainsi que l'acte d'engagement seront datés et signés par le représentant qualifié du candidat.

### **1- les pièces constitutives du marché sont les suivantes :**

le présent règlement de la consultation

l'acte d'engagement

le CCAP

le bordereau de prix unitaire

### **2-composition de l'offre à remettre par le candidat**

le dossier à remettre par chaque candidat sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra les pièces suivantes :

- \* les justificatifs et attestations prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés Publics
- \* les références récentes pour des opérations similaires
- \* des certificats de qualifications professionnelles notamment pour l'entretien de terrain sportif
- \* les fiches techniques des produits utilisés
- \* les conditions financières détaillées de l'offre
- \* l'acte d'engagement ( AE) ci-joint à compléter, daté et signé par le représentant qualifié
- \* le présent règlement de la consultation daté et signé par le représentant qualifié
- \* le CCAP daté et signé par le représentant qualifié
- \* le DC1
- \* le DC2

- \* le DC3
- \* le DC6
- \* un relevé d'identité bancaire

## **Article V – SELECTION DES CANDIDATURES**

### **1-condition d'admission de l'offre**

lors de l'ouverture de l'enveloppe, ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43, 44 et 47 du Code des Marchés Publics
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux article 45 et 46 du Code des marchés Publics et fixées à l'article IV-2 ci-dessus
- les candidatures qui ne présentent pas les garanties techniques et financières suffisantes notamment en appréciant les conditions de déroulement des marchés que le candidat a pu réaliser pour l'acheteur public au cours des 3 dernières années
- les candidatures reçues hors délai

### **2- jugement et classement des offres**

Le maitre d'ouvrage éliminera les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de al consultation. Il choisira l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivant, hiérarchisés par ordre décroissant :

- valeur technique : 30 %
- proximité : 30 %
- le prix des prestations : 40 %

## **Article VI : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les offres seront établies en euros, leur transmission par voie électronique n'est pas autorisée. L'offre sera transmise sous pli cacheté et contiendra les justifications à produire par le candidat comme stipulé à l'article IV-2 ci-dessus

Ce pli portera les mentions :

**OFFRE POUR L'ENTRETIEN ET LA TONTE DU STADE MUNICIPAL**

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce à l'adresse suivante :

**Mairie de GALLARGUES LE MONTUEUX**  
**Place du Coudoulié**

## 30660 GALLARGUES LE MONTUEUX

### **Article VII – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres une demande écrite à

Maire de GALLARGUES LE MONTUEUX  
A l'attention de Mr Gérard BRUN  
Place du Coudoulié  
30660 GALLARGUES LE MONTUEUX

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous els candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.

### **Article VIII – VARIANTES**

Les variantes sont acceptables

Mention manuscrite  
« lu et approuvé »  
Et signature

L'entreprise